

Aux résidents du Pré Saint Nom

Votre sécurité

Tous les propriétaires de notre résidence sont concernés par l'amélioration des facteurs qui déterminent sa réputation et la font considérer comme une des résidences très recherchées de notre région :

- l'ambiance, la convivialité, la solidarité,
- l'agrément procuré par la propreté et la décoration des jardins
- et, par-dessus tout, le degré de SECURITE, sous le double aspect :

- de la tranquillité d'esprit pour les propriétaires
- et de la constatation aussi répandue que possible que notre résidence n'est pas un espace ouvert aux amateurs à l'affût d'actes délictuels et où le vandalisme peut se pratiquer impunément..

N'oubliez pas que notre résidence est largement accessible (7 entrées !) et qu'il faut tout mettre en œuvre pour dissuader des visiteurs indésirables. La tranquillité relative que nous constatons actuellement ne doit pas nous inciter à l'inaction, mais doit, au contraire, nous persuader que par des actions et une attitude appropriée nous devons nous fixer pour objectif la recherche du risque ZERO.

Effectivement, il existe une parade à pratiquement tous les types de risques. C'est le rôle du Comité,

étant informé de chaque incident, de préconiser les types de parade à adopter préventivement. On peut agir au niveau de chaque résidant et au niveau collectif de l'Association.

Au niveau des résidents

Chaque résidant a un rôle essentiel à jouer, entre autres actions :

- signaler tout incident, même mineur, à un membre du Comité (réf : notre site Internet)
- appeler le 17 ou la Gendarmerie de NOISY (01 61 06 22 10), en cas d'urgence,
- avertir, au moins un voisin, en cas d'absence. La solidarité, entre voisins, est un facteur essentiel de sécurité,
- faire de la publicité, auprès de nos relations « hors résidence » sur le bon degré de sécurité « chez nous »,
- et surtout, se prémunir personnellement, par des actions appropriées dans les domaines principaux touchant à la SECURITE, c'est-à-dire : les personnes, les habitations et les véhicules.

Contrôle de la vitesse : la vitesse limite de 20 km/h est rappelée aux entrées de notre Résidence mais malheureusement n'est pas du tout

La sécurité est
l'affaire de tous

Vos alliés les plus
sûrs et les plus effi-
caces pour votre sé-
curité : vos voisins.

respectée, notamment par certaines mamans en retard pour la sortie des écoles et aussi par quelques jeunes conducteurs dont l'un d'entre eux a encore le "A" sur l'arrière de sa voiture. Il est intolérable que par la faute de quelques personnes qui roulent beaucoup trop vite, les membres du Comité soient régulièrement agressés et accusés de ne rien faire vis à vis des contrevenants, qui habitent tous la Résidence. Les visiteurs sont en général beaucoup plus prudents et roulent à une allure acceptable. Si l'attitude irresponsable de quelques uns et surtout de quelques unes ne change pas rapidement en vue de réduire leur vitesse de manière significative, votre Comité serait contraint d'envisager la pose de nouveaux ralentisseurs et cette fois-ci semblables à ceux qui ont été mis au Clos Salibert, il y a fort longtemps. C'est un appel très solennel que nous faisons afin de permettre à tous mais surtout aux enfants de vivre dans un cadre SECURITAIRE aussi SILENCIEUX que possible.

Les trottoirs sont à la disposition des piétons et surtout des enfants et voitures d'enfants. Les nombreuses voitures stationnées sur les trottoirs sont un facteur de risque considérable. Pensez à ce que vous ressentirez lorsqu'un enfant contournant votre voiture mal garée aura été heurté par un véhicule.

Les habitations

LA MAISON

Chaque maison doit être équipée d'un œilleton (judas !) et d'un entrebâilleur dont il faut, évidemment, faire usage.

Les maisons doivent être protégées contre les intrusions. Cette protection vise à :

- empêcher les intrus de pénétrer
- les faire fuir.

Pour empêcher les intrusions, il est essentiel de renforcer les issues (portes, fenêtres et portes-fenêtres).

Des solutions précises et éprouvées existent : elles doivent faire l'objet d'une étude précise par une entreprise spécialisée fiable et doivent, pour être efficaces, couvrir l'ensemble des éléments constitutifs des ouvertures. (Par exemple, il ne sert à rien d'avoir des portes blindées et munies de serrures de sécurité, si les fenêtres et les portes-fenêtres sont vulnérables).

D'une façon générale, ce sont ces dernières qui doivent présenter toutes les garanties de sécurité (PVC et double vitrage anti-effraction). Cela évite l'installation de volets renforcés.

L'intrusion est presque toujours pratiquée par l'arrière de la maison, à l'abri des regards.

Pour faire fuir les intrus, il est essentiel que l'espace intérieur soit protégé par un ou plusieurs détecteurs volumétriques. Il faut que l'alarme ne se déclenche qu'à bon escient, et, à tout coup. Ils doivent donc être de bonne qualité, et, être installé(s) par un professionnel (de confiance !).

L'alarme déclenche une sirène intérieure suffisamment puissante pour dissuader l'intrus et pour être nettement entendu au voisinage, et une alerte lumineuse extérieure.. Ces appareils doivent être d'une qualité la mettant à l'abri d'une neutralisation facile et rapide.

L'alarme doit, également appeler plusieurs numéros de téléphone dont :

- celui du propriétaire (portable),
- celui d'un voisin ou d'une personne proche capable de prévenir la Gendarmerie.

Le raccordement à une centrale de surveillance (la mode s'oriente, actuellement, sur l'installation de caméras vidéo et de haut-parleurs !) n'apporte pas une sécurité supplémentaire évidente, car leurs interventions seront toujours postérieures au départ des intrus.

L'ESPACE PÉRIPHÉRIQUE DES HABITATIONS

La protection de l'espace périphérique (espace

Il ne sert à rien d'avoir des portes blindées et munies de serrures de sécurité, si les fenêtres et les portes-fenêtres sont vulnérables

exclusivement privé entourant la maison) peut se faire par vidéosurveillance : une caméra vidéo reliée à un ordinateur se déclenche lorsqu'un intrus pénètre dans la zone privée. L'image et le son sont enregistrés sur un disque dur.

Il sera d'autant plus efficace qu'il aura fait l'objet d'une signalisation :

**Attention !
espace sous vidéosurveillance.**

L'intrusion dans les jardins peut également être dissuadée par l'installation de projecteurs halogènes (puissants) à déclenchement infrarouge (très économiques et pouvant être installés aisément par les propriétaires).

Une installation systématique de ce type d'appareil dans le plus grand nombre de jardins possible serait certainement d'une efficacité appréciable, car elle ferait considérer la résidence comme peu accueillante (pour les intrus potentiels !).

Les véhicules

Les véhicules récents sont de moins en moins faciles à voler.

Ils constituent cependant une tentation pour les cambrioleurs ou les vandales occasionnels.

Ils peuvent également faire l'objet de commandes par des « spécialistes »

Il est donc, très important qu'ils ne passent pas la nuit dehors. Ils doivent également être verrouillés, même dans leur garage (qui doit, d'ailleurs lui-même être protégé par un détecteur volumétrique).

N'oubliez pas que les voitures de vos amis visiteurs sont également vulnérables.

La porte de communication (si elle existe) entre le garage et l'habitation doit être considérée

comme une porte extérieure et traitée comme telle.

Il faut aussi savoir que l'automatisation de la porte de garage renforce considérablement la sécurité car il est pratiquement impossible de la "crocheter" de l'extérieur.

Au niveau de l'Association

L'espace semi-public

Notre résidence est sous surveillance. Cette prétention est clairement proclamée sur les panneaux des 7 entrées dans la résidence. Pour justifier cette prétention, le choix des propriétaires s'est porté sur l'organisation de rondes de surveillance.

Des rondes quotidiennes sont effectuées par des vigiles de confiance et ayant de bonnes relations avec les gendarmes de NOISY-le-ROI. Il est évident que si ces rondes n'ont qu'une efficacité « pratique » limitée, elles ont à la fois un effet tranquillisant pour ceux qui ont la « foi », et, surtout, un effet dissuasif pour des contrevenants potentiels qui iront, de préférence, vers des lieux non « surveillés ».

Les rondiers ont également pour consigne de rappeler les règles élémentaires de sécurité aux résidents (portes de garage ouvertes). Réservez leur votre meilleur accueil : ils travaillent pour votre sécurité.

Ce choix n'est, évidemment, pas définitif et le Comité reste à l'écoute de tout propriétaire proposant une solution alternative à soumettre à une prochaine A.G..

Les rondes ont un effet à la fois tranquilisant pour les résidents, et surtout dissuasif pour les intrus.

N'oubliez pas que les voitures de vos amis visiteurs sont également vulnérables.

LES MATÉRIELS COMMUNS

Les biens et matériels communs à protéger sont essentiellement les armoires et fosses contenant le matériel de télécommunication.

Ce matériel est à protéger absolument, car la protection individuelle des habitations en dépend..

Il faut surveiller le verrouillage des trappes de visite et la protection renforcée des armoires France Télécoms, périodiquement détériorées, soit involontairement par des véhicules, soit, pour accéder frauduleusement aux connexions. En cas de problème constaté, il est important de le signaler rapidement au Comité qui fera assurer le remplacement des portes endommagées.

LES ESPACES VERTS

La protection des espaces verts concerne essentiellement la zone située le long de la déviation ainsi que la zone située le long de la rue Guitel. Ces deux espaces sont le lieu de rencontre de jeunes qui organisent des pique-niques sauvages en « oubliant » leurs déchets ou qui veulent exercer leurs talents artistiques ou simplement montrer leur existence en se livrant à des activités *graffitionnelles*.

Pour limiter ces inconvénients, il faut multiplier les contacts avec les parents qui doivent pouvoir inciter leurs enfants et leurs copains à se distraire en dehors de notre résidence.

Pour les graffitis, il est très important de les signaler très rapidement, afin qu'ils soient effacés. Les graffitis appellent les graffitis.

LE PARKING

Le parking fait l'objet de convoitise à l'occasion de certaines évènements (brocante) et peut être

utilisé à des fins non conformes à sa destination première (rodéo).

Ces inconvénients peuvent être facilement évités par des dispositifs matériels adéquats tels que la chaîne de fermeture qui vient d'être installée.

LES ENTRÉES

Le contrôle des 7 entrées par des barrières pose des problèmes de coût et de fonctionnement qui maintiendront la question à l'ordre du jour pendant encore quelque temps, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'un consensus.

Des alternatives sont à l'étude. Par exemple :

- Matérialiser les entrées de la résidence au moyen de bandes rugueuses et de couleur tranchée par rapport au revêtement actuel. Cette matérialisation a pour objectif de faire prendre conscience à des intrus potentiels du caractère privé de la résidence.

- Installation de barrières factices.

- Installation d'une chaîne comme pour le parking. Cette solution aurait l'avantage de pouvoir être éventuellement mise en service occasionnellement.

La vidéosurveillance publique pose, entre autres, des problèmes juridiques.

Il en résulte que seules les mesures « passives » énumérées ci-dessus sont, à l'heure actuelle, envisagées.

Le Comité Syndical

Votre Comité Syndical est à votre écoute pour toutes vos remarques et suggestions.

N'oubliez pas de lui signaler tous les incidents dont vous auriez connaissance. Votre protection sera d'autant mieux assurée que ce genre d'information lui est communiquée plus rapidement.

C'est sur le site Internet de la résidence (<http://www.pre-saint-nom.fr>) que vous trouverez toutes les références d'accès, et, bien sûr, de nombreuses autres informations concernant votre résidence.

A noter qu'actuellement, sur 204 maisons, 180 sont équipées avec Internet. Celles qui ne sont pas équipées peuvent toujours aller voir chez l'un de leurs voisins.